

● **Printemps 1530 :**

En l'absence d'autres informations, cette inondation de printemps est un peu problématique. Elle aura pu être confondue par l'analyste avec celle de l'automne. Pour cette raison, elle ne figure pas dans la répartition par mois et saisons.

BM Arles, ms 711, ms 723

Cit. Le Musée, n°9, 1875

Grande inondation du Rhône.

BM Arles, ms 491 (P. Véran)

"Dans le printemps de 1530, toute l'isle de Camargue fut inondée par les eaux du Rhône ; les bateaux sillonnent en tout sens cette isle, et ceux qui les montent reçoivent les personnes qui se présentent aux fenêtres des maisons de campagne. Cette inondation fit périr quantité de loups et d'autres gibiers. Les eaux ne se retirèrent que vingt jours après".

● **Octobre 1530 :**

AC Arles, BB 10, délibération du 8 octobre 1530, fol. 199

BM Arles, ms 217 (Annales d'Arles par Bonnemant)

"Die 8 octobris... et primo, attendut et considerat que lou Roze per sa grosse impetuositat, presque toutes las levades de Monlong sont per terre, et aussi aquellos de la Courrejo sont folades, en tal sorte que toute la Camargue es negade, et la paure ville en commun et particulier de tout en tout destruyte ; et que si non y mette ordre de brief, de jour en jour lou terradour et levades se anniehiliran de tout : per tant, per bono et meuro deliberation a ordonat loud. conseil que sie imposat ung vingtain de tous les blads, vins et herbaiges de tout lou claux de Monlong et de la Courrejo et aussi lou quaranten de tous lous blads vins et herbaiges de Camargues majour entendu que Camargue majour se prendra despuys la Cabane de Fos tocant l'esquine tirant lou long de la brassiere, s'elargant lad. esquine fins al pati de Coronel, et seguent fins a la terre del Valat et de Filose [Fiélouse] ; et se rendra per dos ans francs, comanceant apres que las levades saran adobades, que sara, si plas a Dieu, l'an que ven ; et la ville sara tengude al compradour, que en cas que lou terradour d'Arles sie negat, que la ville lui sara tengude lui laisser pendre un autre gauside, suyvant et segond los capitouls que saran fachs et capitulats".

TRADUCTION :

"Le 8 octobre,

En premier lieu, attendu et considéré que par la grosse impétuosité du Rhône, presque toutes les levées de Montlong sont par terre, et aussi celles de la Corrège sont abimées, en telle sorte que toute la Camargue est noyée et la pauvre ville en commun et particulier entièrement détruite, et que si l'on n'y met rapidement ordre, en peu de jours le terroir et les chaussées seront totalement anéantis. Aussi, par cette même délibération, ledit conseil a ordonné qu'on imposera un vingtain* de tous les blés, vins et herbages de tout le clos de Montlong, de la Courrège et le quarantain de tous les blés, vins et herbages de la Camargue major, étant entendu que la Camargue Major se prendra depuis la cabane de Fos touchant la limite tirant le long de la brassière, lad limite se prolongeant jusqu'au pâtis de Coronel, et ensuite jusqu'à la terre du Valat et de Fiélouse ; et se vendra franc pour deux ans commençant après que les chaussées seront réparées, ce qui sera, s'il plaît à Dieu, l'an prochain ; et la ville sera obligée vis-à-vis de l'acheteur [du "vingtain" mis en ferme], qu'en cas d'inondation du terroir d'Arles,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



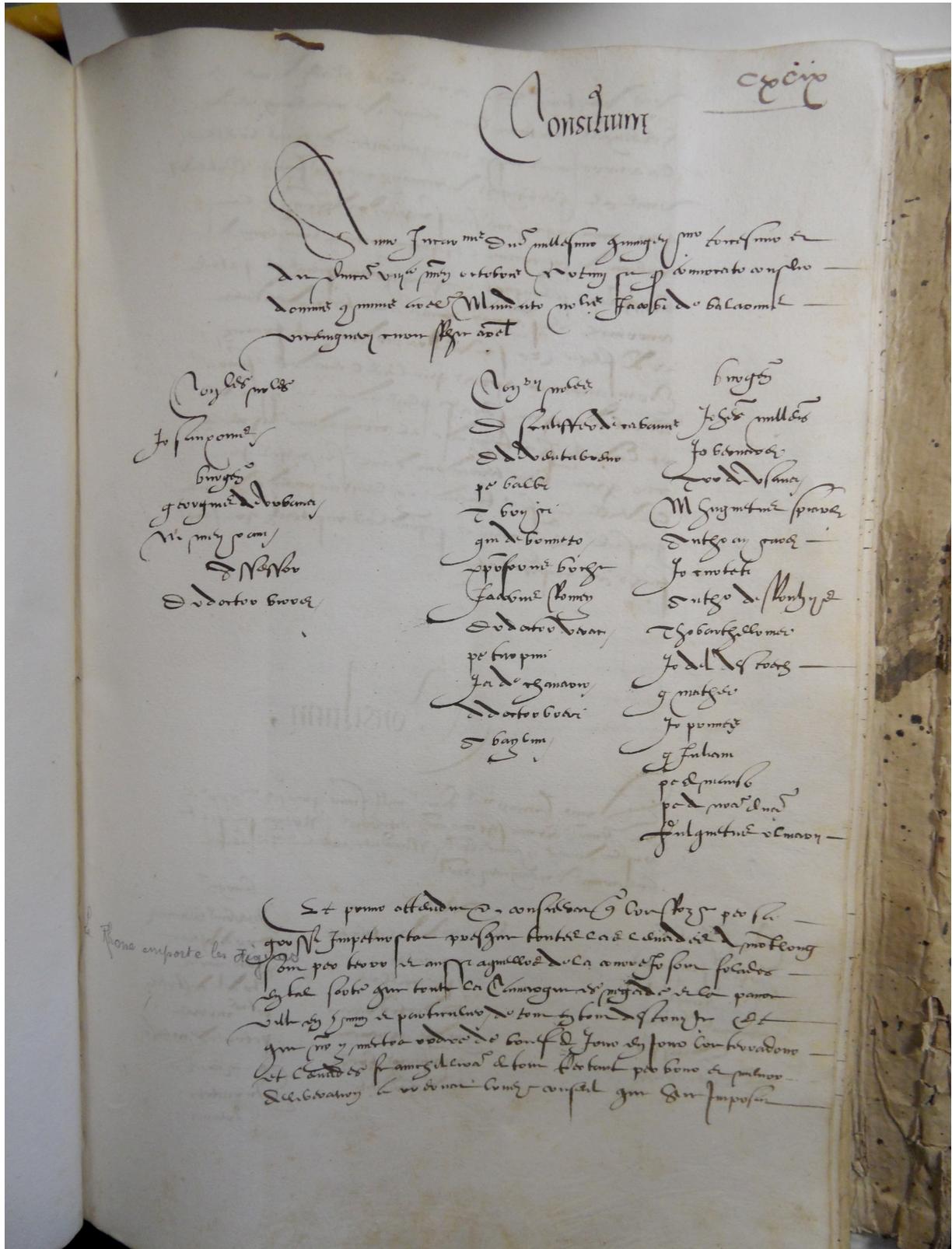
[elle sera tenue] de prendre une autre récolte [Gauside = saison de récolte], suivant et selon les conditions qui seront faites et décidées".

* 1/20^e de la récolte, ici mis en affermage

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



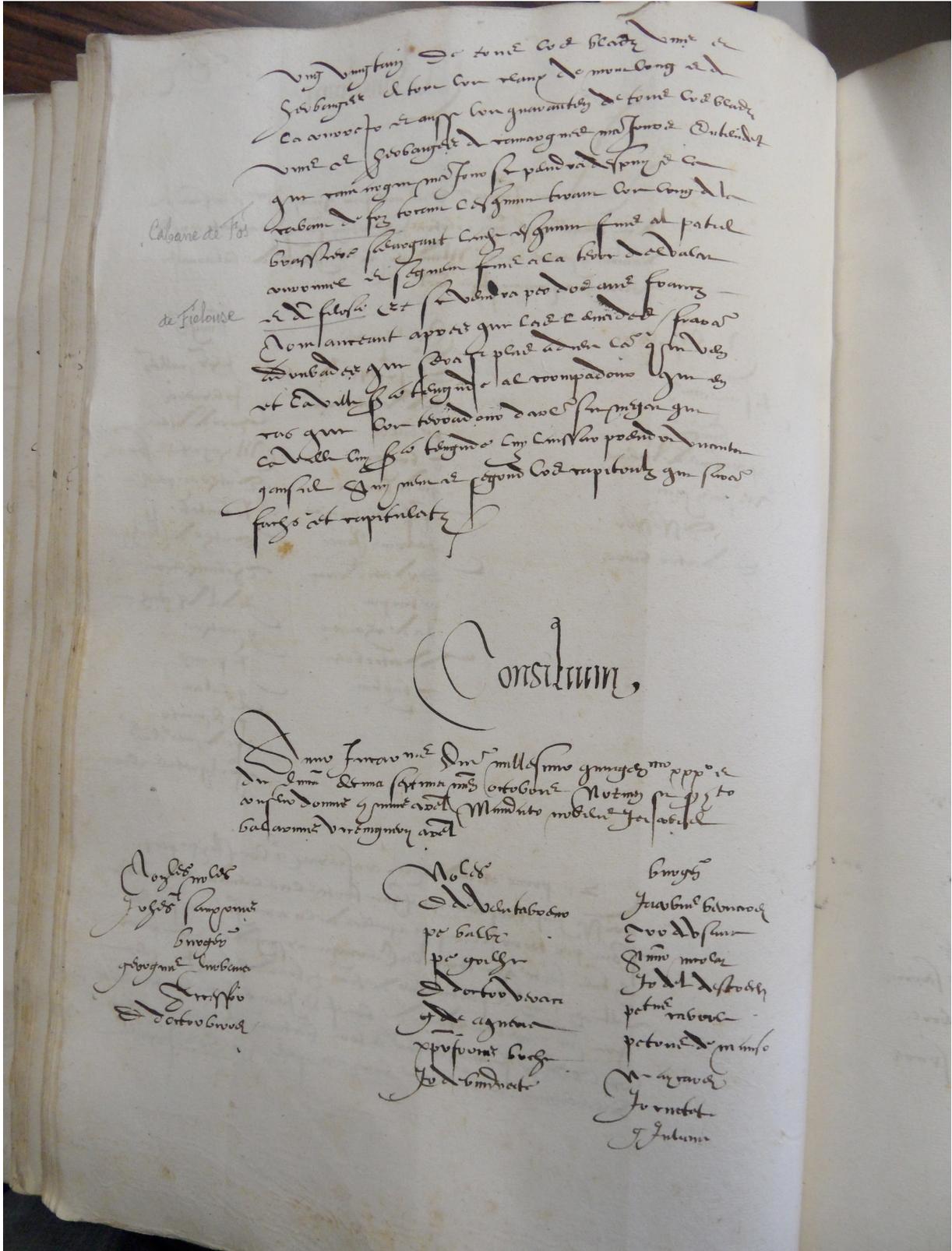
Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

AC Caderousse, BB 2, fol. 5

Cit. ROSSIAUD, Jacques, *Réalités et imaginaire d'un fleuve : recherches sur le Rhône médiéval. Mémoire de synthèse : Reconstitution d'objet. Chronologies : climats, épidémies, guerres, subsistances (circa 1350 - circa 1550)*, Thèse d'Histoire, Paris I, 1994.

9 octobre 1530 : à Caderousse, une partie du terroir est inondée.

EYSSETTE, Alexandre, *Histoire administrative de Beaucaire depuis le XIII^e siècle jusqu'à la Révolution de 1789. Ouvrage composé presque en entier sur des documents inédits*, Beaucaire, Imprimerie Elisée Aubanel, t. II, 1888, p. 30-31.

Une enquête fut ouverte par les Etats du Languedoc pour savoir par quel moyen on pourrait opérer le rétrécissement du lit du Rhône et quelles villes devraient contribuer.

"Vers 1530, les chaussées furent emportées sur plusieurs points depuis Beaucaire jusqu'à Saint-Gilles. On crut assez généralement que le désastre provenait du développement excessif qu'avait pris en largeur la brassière de Fourques où semblait se porter toute la masse des eaux. Les Etats du Languedoc, saisis de la question, nommèrent un commissaire, chargé d'apprécier l'importance des travaux d'art à exécuter, et d'informer sur le degré d'intérêt que pouvaient y avoir Aiguesmortes, Vauvert, Saint-Laurent-d'Aigouze, le Caylar et autres localités inférieures. Le rapport de ce commissaire fut mis sous les yeux du roi François Ier qui, par lettres patentes, datées de Châteaubriant le 23 juin 1532, manda aux viguier et juge de Nîmes ou à leurs lieutenants, de se transporter sur les lieux, et là, après avoir appelé toutes les parties intéressées, déterminer avec l'aide de gens experts et à ce connaissant, sur quel point et par quel genre d'ouvrage devait être opéré le plus convenablement possible le rétrécissement de la brassière de Fourques ; comme aussi asseoir et imposer le montant de la dépense sur tous ceux qui seraient trouvés y avoir intérêt ; répartir la cotisation par arpent de terre et sur quelques personnes que ce fût, notamment celles qui percevaient dîmes, censes, terrages, péages et autres tributs dans l'étendue du territoire, avec pouvoir de les contraindre au paiement de leur cote, nonobstant opposition ou appel".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

